Image not found or type unknown

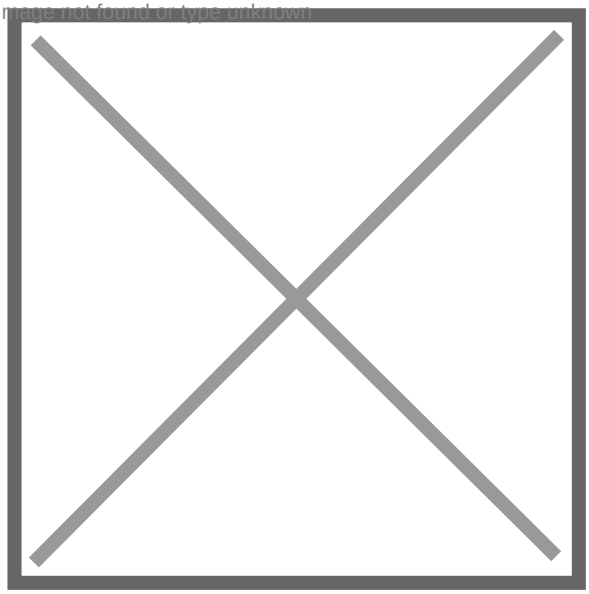

Porter plainte suite accident du travail

Par **chtitedrey**, le **25/04/2014** à **10:56**

Bonjour,

Mon mari a été victime d'un accident du travail en début de semaine, il a du être opéré car sa main a été écrasée et une de ses phalanges a été endommagée (l'opération a été un succès il ne devrait pas garder de séquelles). L'accident est du à une défaillance mécanique qui avait déjà été constatée et normalement réparée.

L'enquête de la police est en cours et il doit témoigné. Saurons-nous ce que l'entreprise a déclaré?
Convient-il de porter plainte contre l'entreprise? S'il le fait quels sont les conséquences?
Si on ne le fait pas que risque-t-on par la suite en cas de problème?

Il ne pense pas pouvoir retourner à son poste de travail, est-ce le médecin du travail qui doit préconiser le reclassement?

Quelles démarches devons-nous faire pour obtenir un dédommagement?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés